Dossier

Pauvreté : différents profils de régions et départements

Olivier Léon*

Le taux de pauvreté monétaire atteint 13,1 % en 2006 en France métropolitaine mais varie selon les régions de 10 % en Alsace à 19 % en Corse. Ces écarts sont liés en partie à la situation locale du marché du travail mais aussi aux caractéristiques sociodémographiques des personnes. Ainsi, les jeunes actifs sont surreprésentés dans le Nord - Pas-de-calais et le Languedoc-Roussillon, et les retraités dans les zones rurales du sud de la France.

En outre, l'étude des inégalités, des bas salaires, des travailleurs pauvres et des bénéficiaires de minima sociaux, peut faire émerger, à l'aune de ces différentes formes d'insuffisance de ressources monétaires, six familles de départements. Dans les extrémités nord et sud, la pauvreté est élevée dans toutes les catégories de la population tandis qu'elle est limitée aux retraités dans les zones rurales du Massif central. De même, le faible taux de pauvreté des départements de l'ouest traduit une grande homogénéité des niveaux de vie tandis que dans l'ouest parisien il masque de fortes inégalités. À mi-chemin entre ces deux situations se trouvent les départements d'Alsace, de Rhône-Alpes et du grand Bassin parisien, tandis que d'autres départements du grand quart nord-est présentent un profil intermédiaire.

En France métropolitaine, la période 2005-2007 s'est caractérisée par une orientation positive d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques : le taux de chômage a reculé de 8,8 % à 8 % en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 4,5 % en volume, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation a progressé de 4,2 % tandis que le nombre d'allocataires de minima sociaux a diminué. Dans ce contexte économique favorable, le taux de pauvreté (*voir Définitions*) est resté stable autour de 13 % sur cette période. Cette trajectoire tient en premier lieu au caractère relatif de cet indicateur : le seuil de pauvreté (*voir Définitions*), qui évolue selon les revenus de tous les ménages, a en effet progressé de 3,6 % en euros constants au cours de la période 2005-2007. En second lieu, elle témoigne d'un accroissement des inégalités, qui s'étaient pourtant réduites au cours de la décennie précédente [Pujol, Tomasini] : pour les 10 % de la population les plus aisés (dernier décile), le niveau de vie a progressé un peu plus rapidement (+ 4,5 %) que le niveau de vie médian (*voir Définitions*) et le seuil de pauvreté.

Pauvreté et inégalités vont de pair sauf en Île-de-France

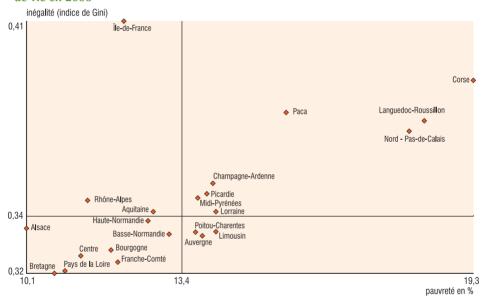
Compte tenu des disparités de coût de la vie existant entre les territoires, la mesure de la pauvreté locale à l'aune d'un seuil métropolitain ne saurait traduire une quelconque capacité ou incapacité financière des ménages à faire face à leurs besoins élémentaires. En particulier, les disparités de prix de logements entre zones rurales et urbaines, confèrent à ces espaces des réalités différentes.

Pauvreté et inégalités sont généralement liées. Ainsi, c'est en Bretagne et dans les Pays de la Loire que la pauvreté et les inégalités (voir Définitions) sont les moins prononcées (figure 1). Le taux de pauvreté en 2006 y est faible (entre 10 % et 11 % comme en Alsace), tout comme la part

^{*}Olivier Léon, Insee.

de la population à haut niveau de vie : un peu moins de 8 % de personnes sont parmi les 10 % les plus aisées de métropole. Le marché de l'emploi régional explique en partie ces résultats : un chômage faible, préservant de la pauvreté ; une structure des emplois plus homogène, d'où une échelle de rémunérations plus resserrée. En revanche, l'Île-de-France fait exception à ce schéma. Malgré un taux de pauvreté relativement faible (12,3 % contre 13,1 % en métropole en 2006), la région capitale est la plus inégalitaire et la pauvreté y est plus intense qu'ailleurs : le seuil de pauvreté dépasse de 20 % le niveau de vie médian des Franciliens pauvres (contre 18,5 % en France métropolitaine). À l'autre extrémité de l'échelle, la région capitale abrite de nombreux sièges d'entreprises et d'institutions offrant des emplois très qualifiés et rémunérateurs. De ce fait, plus de 17 % des Franciliens font partie des 10 % les plus aisés de métropole en 2006. Compte tenu de son poids démographique, plus du quart de la population à haut niveau de vie réside en Île-de-France.

1. Les régions métropolitaines selon le taux de pauvreté et l'intensité des inégalités de niveau de vie en 2006



Champ: France métropolitaine.

Lecture : l'axe des abscisses correspond à la pauvreté (mesurée à l'aide du taux de pauvreté), l'axe des ordonnées à l'intensité des inégalités de revenus (mesurée à l'aide de l'indice de Gini des revenus disponibles des ménages, voir définitions). Afin d'éviter les problèmes d'échelle, les valeurs ont été normées et varient de 0 à 1. Les axes se coupent à la valeur médiane de ces indicateurs normés. Toutefois, les chiffres reportés sur les axes correspondent aux valeurs minimales, maximales et médianes de pauvreté et d'intensité d'inégalité. Ainsi, l'Île-de-France est la région de France la plus inégalitaire en termes de revenu mais son taux de pauvreté est au-dessous de la médiane des régions françaises.

Source : Insee, Revenus Disponibles Localisés 2006.

La carte de la pauvreté monétaire recoupe celle du chômage

Lié mécaniquement à la composition et au revenu des ménages, le taux de pauvreté est naturellement plus élevé dans les ménages nombreux où les ressources sont faibles et apportées par peu de personnes. Il atteint 29,5 % chez les familles monoparentales et il est plus important pour les couples avec enfants que sans (11,5 % contre 6,8 %) en 2006 en France métropolitaine. De même, parmi les ménages aux ressources principalement issues de prestations sociales, il culmine à 81,4 %, un taux deux fois plus élevé que pour

ceux vivant principalement d'allocations chômage -revenu témoignant d'une activité professionnelle passée- et dix fois plus élevé que pour ceux vivant principalement de revenus salariaux. Ce constat met en lumière le rôle majeur de l'emploi face à la pauvreté. Ainsi, en 2006, le taux de pauvreté dépasse 18 % dans les régions enregistrant les plus forts taux de chômage : Nord - Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Corse.

Entre les différents types d'espaces, des disparités en partie liées à l'emploi s'observent également. Dans les pôles urbains, où chômage et emplois très qualifiés se côtoient, le taux de pauvreté avoisine la moyenne métropolitaine (14,5 %), tandis que dans les couronnes périurbaines, où vivent des actifs travaillant dans ces pôles urbains, il atteint un minimum (8,2 %). Dans le monde rural, moins concerné par le chômage mais moins doté en actifs hautement qualifiés, les situations de pauvreté peuvent également être reliées à l'emploi. Le taux de pauvreté des pôles ruraux et de leur couronne, comparable à celui des pôles urbains, est inférieur à celui du reste de l'espace rural (15,1 %), où le poids du monde agricole et des retraités, aux revenus plus faibles, est important. Si ces derniers ont bénéficié de carrières moins heurtées que les actifs actuels, ils ont également exercé des métiers moins qualifiés et moins rémunérateurs et touchent de ce fait des pensions peu élevées.

Pauvreté de jeunes et d'actifs en Nord - Pas-de-Calais, et de retraités dans les zones rurales du Sud

Bien que porteur d'enseignements, le taux de pauvreté ne saurait à lui seul restituer la diversité des situations au sein des territoires. Étudier le taux de bas revenus, qui certes porte sur une population plus restreinte (*voir Définitions*) fournit une approche complémentaire, notamment sur des territoires plus fins et aux âges d'activité. Supérieur de 3 points au taux de pauvreté au niveau métropolitain, il illustre ainsi la surexposition des moins de 65 ans à la pauvreté. Par ailleurs, la variabilité de cet écart selon les régions peut refléter diverses formes de pauvreté. Ainsi, en Lozère, Creuse et Cantal, départements ruraux et âgés, cet écart est négatif. La pauvreté y est donc, contrairement au niveau national, davantage concentrée chez les plus de 65 ans et les agriculteurs tandis que pour les autres catégories de population, elle est plutôt moins élevée qu'ailleurs.

À l'inverse, en Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, cet écart dépasse 6 points et suggère une pauvreté fortement concentrée aux jeunes âges et aux âges d'activité. Ces régions sont par ailleurs les plus touchées par la pauvreté institutionnelle (*voir Définitions*), mesurée par la part de bénéficiaires de minima sociaux versés par les Caisses d'allocations familiales (CAF).

La redistribution atténue les situations de pauvreté

Le système de redistribution permet d'augmenter les revenus au-dessus du seuil de pauvreté de 6 % des personnes grâce aux prestations versées. En l'absence de redistribution, en Nord - Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Corse, plus du quart de la population aurait des revenus inférieurs à 880 euros mensuels par unité de consommation, ce qui correspond au seuil de pauvreté après redistribution. L'effet de la redistribution est maximal en Nord - Pas-de-Calais, où 8 % des personnes passent au-dessus de ce seuil, contre 6 % en Languedoc-Roussillon (*figure 2*). Cette nuance tient aux différences de structure de la population. Région plus jeune et plus féconde, le Nord - Pas-de-Calais abrite, parmi ses ménages, un tiers de couples avec enfants, contre un quart en Languedoc-Roussillon. Or cette catégorie constitue, avec les familles monoparentales, celle pour laquelle les prestations

2. Effet de la redistribution par région

Région	Personnes sous le seuil de pauvreté avant redistribution	Taux de pauvreté	Écart
	(%)	(%)	(point)
Alsace	15,3	10,3	5,0
Aquitaine	18,0	12,8	5,2
Auvergne	19,2	13,8	5,4
Basse-Normandie	19,2	13,2	6,1
Bourgogne	17,5	12,0	5,5
Bretagne	16,0	10,9	5,1
Centre	16,4	11,4	5,1
Champagne-Ardenne	20,1	14,0	6,0
Corse	26,9	19,3	7,6
Franche-Comté	18,0	12,1	5,8
Haute-Normandie	18,7	12,7	6,0
Île-de-France	17,7	12,3	5,4
Languedoc-Roussillon	24,3	18,3	6,0
Limousin	19,5	14,1	5,4
Lorraine	19,8	14,1	5,7
Midi-Pyrénées	18,9	13,7	5,2
Nord - Pas-de-Calais	25,7	18,0	7,7
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21,3	15,5	5,8
Pays de la Loire	16,4	11,1	5,3
Picardie	20,4	13,9	6,5
Poitou-Charentes	18,9	13,7	5,2
Rhône-Alpes	16,9	11,5	5,4
France métropolitaine ¹	18,9	13,2	5,7

^{1.} Le taux de pauvreté monétaire calculé sur la France métropolitaine à partir de la source RDL est légèrement différent de celui obtenu à partir de l'enquête revenus fiscaux : 13,2 % contre 13,1 %. Cette différence s'explique par une légère différence de champ et des méthodes d'imputation des prestations sociales. Source : Insee, Revenus Disponibles Localisés 2006.

sociales sont les plus élevées et les plus propices à un franchissement du seuil de pauvreté. De plus, pour les personnes seules et les personnes âgées, les dispositifs d'aide ont, à l'instar du minimum vieillesse, un impact plus faible sur la pauvreté. En Nord-Pas-de-Calais, d'une part, le poids démographique des personnes âgées est plus faible en raison d'une espérance de vie moindre; d'autre part, en raison d'une orientation productive passée davantage tournée vers l'industrie, le niveau des retraites, plus élevé que dans le monde rural, y limite le nombre de personnes éligibles au minimum vieillesse.

Les travailleurs pauvres

Occuper un emploi ne constitue pas un rempart absolu contre la pauvreté monétaire même si cela en atténue l'incidence. En effet, la France métropolitaine compte parmi les personnes en emploi et vivant en ménage ordinaire 7 % de travailleurs pauvres en 2006 (voir Définitions), soit 1,7 million de personnes. Cette situation peut regrouper deux phénomènes non exclusifs l'un de l'autre : des revenus annuels du travail trop faibles, dus aux temps partiels ou à de courtes périodes

d'emploi ; ou une famille nombreuse dont seul un des membres perçoit des revenus d'activité. La part des travailleurs pauvres s'élève en effet à 14 % chez les familles monoparentales et à 20 % chez les couples avec enfants dans lesquels un seul des conjoints travaille.

Par ailleurs, la pauvreté laborieuse est plus fréquente en début d'activité professionnelle. Ainsi dénombre-t-on 12 % de travailleurs pauvres chez les personnes ayant moins de 3 ans de vie professionnelle. Ceci renvoie aux trois profils principaux formant cette catégorie : jeunes en phase d'insertion sur le marché du travail et accumulant des contrats courts et discontinus ; mères de familles monoparentales quadragénaires travaillant à temps partiel ; pères de familles nombreuses en milieu ouvrier, uniques apporteurs de ressources du ménage. La faible qualification constitue le dénominateur commun à ces situations : seuls 13 % des travailleurs pauvres ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 30 % de l'ensemble des travailleurs.

Au niveau régional, l'acuité du phénomène découle principalement de la structure des populations. Ainsi, la Bretagne, l'Alsace et les Pays de la Loire comptent-elles environ 5 % de travailleurs pauvres. Cette situation est à rapprocher d'autres caractéristiques de ces régions, telles un faible taux de chômage, une forte proportion de couples et des taux d'activité féminins très élevés. En outre, les familles monoparentales et les couples avec un unique apporteur de ressources y sont relativement moins représentés qu'ailleurs. En revanche, en Languedoc-Roussillon, où le temps partiel est plus répandu qu'en moyenne, plus d'un travailleur sur dix est pauvre (figure 3).

Malgré ces différences structurelles, on observe une certaine corrélation entre le taux de pauvreté et la part des travailleurs pauvres parmi les personnes en emploi. Le Nord - Pas-de-Calais, où la part des travailleurs pauvres se situe dans la moyenne, se distingue toutefois. D'une part, comme indiqué précédemment, une taille des ménages plus élevée qu'en moyenne concourt à une pauvreté davantage concentrée. D'autre part, aux âges d'activité, les personnes privées d'emploi y connaissent une pauvreté plus élevée qu'ailleurs.

Bien que 37 % des travailleurs pauvres soient propriétaires de leur logement, les problèmes de confort, d'exiguïté, d'humidité ou de nuisances sonores et environnementales sont très prégnants, comme chez la population pauvre. Sur le plan de la vie quotidienne, ils éprouvent également des difficultés à honorer des factures dans les délais (19 % contre 6 % pour l'ensemble des travailleurs) ainsi qu'à se soigner autant que de besoin. En revanche, du point de vue de l'accès aux nouvelles technologies, la différence avec le reste de la population est moindre, tant pour la possession d'un ordinateur (66 % contre 77 % de l'ensemble des travailleurs), d'un téléphone portable que pour l'accès à internet.

3. Estimation du nombre de travailleurs pauvres par région en 2006

Région	Nombre de travailleurs pauvres	Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs	
		(%)	
Alsace	30 000	5	
Aquitaine	100 000	8	
Auvergne	40 000	7	
Basse-Normandie	50 000	9	
Bourgogne	30 000	6	
Bretagne	60 000	5	
Centre	70 000	7	
Champagne-Ardenne	40 000	8	
Corse	10 000	8	
Franche-Comté	30 000	8	
Haute-Normandie	60 000	8	
Île-de-France	330 000	6	
Languedoc-Roussillon	110 000	11	
Limousin	20 000	9	
Lorraine	50 000	6	
Midi-Pyrénées	100 000	9	
Nord - Pas-de-Calais	110 000	7	
Pays de la Loire	80 000	6	
Picardie	70 000	9	
Poitou-Charentes	50 000	7	
Provence - Alpes - Côte d'Azur	130 000	7	
Rhône-Alpes	140 000	6	
France métropolitaine	1 710 000	7	

Champ: personnes vivant en ménages ordinaires en France métropolitaine. Source: Insee, Enquête SRCV 2007, traitements Insee.

Pauvreté et bas salaires : des liens variables selon les régions

La faiblesse des revenus d'activité est le principal déterminant de la pauvreté laborieuse. Une majorité de travailleurs pauvres (71 % contre 25 % chez les salariés) perçoit une rémunération inférieure au seuil de bas salaires (*voir Définitions*), fixé ici à 794 euros nets mensuels en 2006 (*figure 4*). Avec cette convention, les bas salaires constituent une population de 5 millions de personnes, bien plus large que celle des travailleurs pauvres. Pour beaucoup, ce sont les revenus des autres membres de leur ménage qui les protègent de la pauvreté.

Le temps partiel et les courtes périodes d'emploi expliquent l'appartenance à cette catégorie, qui partage deux des trois profils caractérisant les travailleurs pauvres. On y retrouve ainsi, d'une part, des femmes exerçant à temps partiel, souvent dans des établissements de plus de 50 salariés de l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration ou les activités de nettoyage, et d'autre part de jeunes hommes en apprentissage ou occupant des postes de courte durée, parfois à temps complet et pour un salaire dépassant 1,2 fois le Smic.

La part des salariés à bas salaires est particulièrement élevée en Bretagne et dans les régions méditerranéennes (*figure 5*). Elle découle principalement des courtes périodes d'emploi en Bretagne, région à la fois touristique et industrielle, où les contrats saisonniers

et l'intérim occupent une place importante. À l'inverse, en Languedoc-Roussillon, elle traduit un fort développement du temps partiel. Cette différence explique en partie le positionnement opposé de ces deux régions en termes de pauvreté laborieuse, malgré des similitudes sur le plan des bas salaires. En Bretagne, les emplois saisonniers et touristiques sont en effet souvent occupés par jeunes appartenant toujours au ménage parental qui dispose d'autres sources de revenus. À l'inverse, en Île-de-France, la part des bas salaires est faible, les emplois stables, très qualifiés et rémunérateurs y étant plus développés qu'ailleurs.

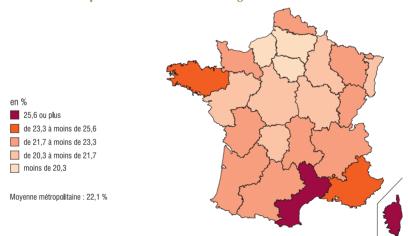
4. Répartition des individus selon la situation sur le marché du travail sur l'année 2006 et le niveau de revenu individuel

			er
		Ensemble des travailleurs pauvres salariés	Ensemble des salariés
Salarié toute l'année	< Seuil de bas salaire	30	10
	≥ Seuil de bas salaire	26	71
dont salarié à temps complet toute l'année	< Seuil de bas salaire	8	4
	≥ Seuil de bas salaire	23	63
dont salarié à temps partiel toute l'année	< Seuil de bas salaire	21	7
	≥ Seuil de bas salaire	3	7
Alternance de périodes d'emploi salarié, de chômage et d'inactivité	< Seuil de bas salaire	41	15
	≥ Seuil de bas salaire	3	4
Total		100	100

Champ : personnes salariées au moins un mois dans l'année et âgées de 17 à 64 ans en France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête SRCV 2007.

5. Part des bas salaires parmi les salariés selon la région



Note : un salarié à bas salaire est un individu pour lequel le cumul de tous les salaires nets perçus dans l'année est inférieur au seuil des salaires (794 euros par UC et par mois)

Source : Insee, DADS 2006.

Six familles de départements selon les différentes formes de pauvreté

Pauvreté, inégalités, bas revenus et bas salaires rendent compte de diverses formes d'insuffisance de ressources monétaires. À partir de ces grandeurs et de leur déclinaison selon les différentes franges de la population, six familles de départements peuvent être distinguées (encadré, figure 6).

Une première famille, bien implantée dans le quart nord-est, en Normandie ainsi que dans les Charentes et près de la Côte d'Azur, présente un profil proche de la moyenne métropolitaine. Si des nuances existent d'un département à l'autre, cette catégorie apparaît représentative de la métropole eu égard à certains critères généraux : équilibre rural/urbain avec à la fois des villes moyennes ou importantes et des espaces ruraux conséquents, ou encore diversification sectorielle du tissu productif. On peut cependant relever, au sein de cette famille, une plus faible part de la population à haut niveau de vie, ainsi qu'une légère surreprésentation des familles monoparentales pauvres.

Dans une autre famille, principalement implantée dans le quart nord-ouest, la pauvreté est faible, peu intense et les allocataires de minima sociaux peu nombreux. Les inégalités sont également peu élevées. Ces constats sont encore plus nets chez les moins de 30 ans. Malgré des personnes à bas salaires en nombre important, cette famille se distingue par une forte présence de ménages au niveau de vie confortable, sans pour autant figurer parmi les 10 % les plus aisés. Cet ensemble est marqué par une population très homogène, regroupée autour de « classes moyennes », tirant parti de la faiblesse du chômage et de la forte activité féminine, qui assurent aux ménages plusieurs sources de revenus, diminuant ainsi le risque d'entrer dans la pauvreté.

En Alsace, Rhône-Alpes et dans le Bassin parisien, la pauvreté est également faible, notamment chez les personnes seules, les familles monoparentales, les personnes âgées et en milieu urbain. Ce constat prévaut également pour l'intensité des bas revenus et des bas salaires. En revanche, la pauvreté est aussi intense qu'en moyenne métropolitaine et les inégalités y sont comparables, en lien avec la forte implantation de populations à niveau de vie assez ou très élevé. Cet ensemble géographique bénéficie tout à la fois d'un faible chômage et de la proximité de zones où les salaires sont plus élevés, comme en région parisienne ou dans les zones transfrontalières de Suisse ou d'Allemagne. Ces élements contextuels s'avèrent favorable à la prospérité globale de la population.

Paris et sa banlieue ouest constituent une famille à part entière caractérisée par une pauvreté faible mais intense notamment chez les personnes seules et les familles monoparentales. Les inégalités y sont très fortes, en raison de la coexistence de ménages à très bas et très haut niveau de vie. La part de la population à bas salaires et à bas revenus y est faible mais la part des bénéficiaires de minima sociaux y est moyenne. Les hommes seuls constituent la moitié des RMistes.

Encadré

Méthodologie de la constitution des six familles de départements

Dans un premier temps, une analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée sur un certain nombre de variables caractérisant les départements : des taux globaux d'une part (pauvreté, population aisée, intensité des inégalités, bas revenus, bas salaires, RMIstes, APIstes) et, d'autre part, une déclinaison de ces taux selon différentes catégories de population (tranches d'âge, composition du ménage, situation sur le marché du travail).

Cette analyse a permis de faire émerger les variables qui contribuaient le plus à l'analyse et à la différenciation des départements.

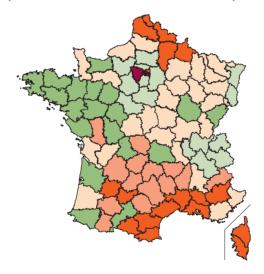
Sur cette base, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de

regrouper les départements en 6 familles, en agrégeant deux à deux et selon un processus itératif, ceux qui présentent le profil le plus proche eu égard aux variables retenues à l'issue de l'ACP (taux globaux, taux de pauvreté des jeunes, des personnes âgées, des personnes seules et en milieu urbain, part des jeunes et des personnes seules chez les bas revenus, part des personnes seules et des familles monoparentales chez les RMIstes). Cette procédure d'agrégation a été réalisée selon une méthode (critère de Ward) qui maximise l'homogénéité des profils au sein d'une famille, mais aussi leur hétérogénéité d'une famille à l'autre.

Enfin, deux familles de départements concentrent les plus fortes situations de pauvreté. D'une part, dans le Nord - Pas-de-Calais, l'Aisne, les Ardennes mais aussi le Languedoc-Roussillon, la Corse et la Provence, ou encore en Seine-Saint-Denis, dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, la pauvreté est très élevée et très intense dans toutes les catégories de population mais en particulier chez les jeunes, les familles monoparentales et les personnes résidant en milieu urbain. Les ménages modestes situés juste au-dessus du seuil de pauvreté sont également surreprésentés. De même, la part des allocataires de minima sociaux, des personnes à bas revenus et bas salaires y est également élevée, tout comme les inégalités : si la part des personnes à hauts revenus est assez faible, cette catégorie de population n'est pas négligeable : 6 à 8 % des personnes selon les départements sont parmi les 10 % les plus aisés de la métropole.

D'autre part, dans des départements ruraux du sud de la France, près du Massif central, la pauvreté est élevée mais essentiellement concentrée chez les retraités. Les inégalités sont faibles. Il s'agit d'une pauvreté essentiellement rurale : chez les personnes d'âge actif, les différentes formes de pauvreté sont en effet proches de la moyenne nationale.

6. Les familles de départements selon les différentes formes de pauvreté



- Départements proches du profil métropolitain à de nombreux points de vue : acuité et intensité de la pauvreté et des inégalitaires, part et structure de la population à bas revenus, à bas salaires et bénéficiaire de minima sociaux.
- Départements à forte implantation de classes moyennes : pauvreté faible et peu intense, inégalités faibles également. Faible part de la population à bas revenus et bénéficiant de minima sociaux. En revanche, le taux de bas salaires et proche de la moyenne métropolitaine, comme la part de la population à haut niveau de vie.
- Département où la pauvreté, sous toutes ses formes, est la plus forte et la plus intense, dans toutes les catégories de population et en particulier chez les jeunes, les familles monoparentales et en milieu urbain. Forte présence également des ménages modestes, situés juste au dessus du seuil de pauvreté. Les inégalités sont assez fortes. La part de la population à haut niveau de vie est relativement faible.
- Départements à pauvreté forte mais essentiellement concentrée chez les retraités. Pour les autres catégories de population, la pauvreté, sous toutes des formes, y est moyenne, assez peu intense et les inégalités sont faibles. La part de la population à haut niveau de vie est très faible, tout comme la part des bénéficaires de minima sociaux,
- Départements à pauvreté faible, sous toutes ses formes, notamment chez les personnes seules, familles monoparentales, personnes âgées et en millieu urbain. Les inégalités y sont moyennes en raison d'un taux élevé de personnes à haut niveau de vie.
- Départements très inégalitaires. A l'exception des jeunes, la pauvreté, notamment pour les personnes âgées et les familles monoparentales, y est faible mais intense. La part des personnes à haut niveau de vie est très élevée.

Source : Insee, Revenus MAS disponibles Localisés, DADS 2006, CAF 2006.

Définitions

Le **taux de pauvreté** monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 880 euros par unité de consommation et par mois en 2006. Le **niveau de vie** d'un individu est le rapport entre le **revenu disponible** du ménage auquel il appartient et le nombre d'**unités de consommation** (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage -revenus d'activité (salaires nets, bénéfices, etc.), de remplacement (allocations chômage, retraites, etc.), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux)- de laquelle on déduit quatre impôts directs payés par le ménage : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

L'ampleur des **inégalités** est définie à partir de la distribution du revenu disponible des ménages et mesurée par l'indice de Gini. Cet indicateur synthétique peut varier entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans la situation d'égalité parfaite où tous les niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il vaut 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les niveaux de vie seraient nuls, à l'exception d'un ménage qui concentrerait toute la richesse. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus importante que l'indice de Gini est élevé.

Le nombre d'unités de consommation d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un **travailleur pauvre** est une personne qui, sur une même période de 12 mois, vit dans un ménage pauvre et a été active pendant au moins 6 mois, dont au moins 1 mois en emploi.

Le taux de bas revenus, calculé à partir de la source CAF (Caisse d'allocations familiales), est défini comme la proportion d'individus de moins de 65 ans vivant dans un foyer qui, au sein de la population des foyers de moins de 65 ans ne relevant pas du régime agricole ou de régimes spéciaux, dispose de ressources inférieures au seuil de bas revenus, fixé à 60 % du revenu médian par unité de consommation, soit 871 euros par unité de consommation et par mois en 2006. Par rapport au taux de pauvreté, outre la différence de champ, ce taux ne prend pas en compte les impôts directs versés et utilise une échelle d'équivalence différente pour le calcul des unités de consommation en ajoutant 0,2 unité de consommation dans les familles monoparentales.

Un foyer comprend une personne de référence, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations. Il se distingue d'un ménage, qui englobe l'ensemble des personnes partageant une même résidence principale.

Le taux de bas salaires, calqué dans cette étude sur le modèle du taux de pauvreté et de bas revenus, se définit comme la part des salairés dont le cumul, sur l'année 2006, de l'ensemble des salaires nets, est inférieur à 60 % du revenu salarial mensuel médian. Ramené à un salaire mensuel, ce seuil équivaut en 2006 à 794 euros par mois.

La **pauvreté institutionnelle** se définit ici par le fait de bénéficier d'un minimum social versé par les CAF : Revenu minimum d'insertion (RMI), Allocation de parent isolé (API), Allocation d'adulte handicapé (AAH).

Pour en savoir plus

Concialdi P., « Bas salaires et travailleurs pauvres », *Les Cahiers Français* n° 304, Septembre 2001. Goutard L., Pujol J., « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008. Guégnard C., Mériot S.-A., « Les emplois à bas salaire et les salariés à l'épreuve de la flexibilité », *Bref* n° 237, Cereq, janvier 2007. Ponthieux S., Raynaud É., « Les travailleurs pauvres », *Les Travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, édition 2007-2008. Pujol J., Tomasini M., « Les inégalités de niveau de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.